

Procès Verbal du Conseil Communautaire du 27 JANVIER 2015

<p>Date de la 1ère convocation : Le 22 Janvier 2015</p> <p>Date d'affichage : Le 20 Janvier 2015</p>	<p>Présents titulaires : Christophe FIEUTELOT ; Daniel VILAIN ; Philippe BARTHELEMY ; Laurent NARETTO ; Denis GEORGIN ; Antoine PERNOT ; Daniel BALAY ; Chantal CHERY ; Lucien GIGLEUX ; Jean Claude GRASSER ; Gérard GAY ; Philippe JOLY ; Thierry COSSIAUX ; Valérie D'ELLENA PETITDANT ; Jacques FLORENTIN ; Vincent FRANCOIS ; Jean Marc IEMETTI ; Philippe GUIDON ; Philippe BERNARD ; Antony CAPS ; Nelly JELEN ; Nicolas LE GUERNIGOU ; Miryam SCOMAZZON ; Jean Noël VARLET ; Olivier MICHEL ; Bernard BUZON ; Daniel GEORGES ; Denis MATHIEU ; Alain CERUTTI</p> <p>Pouvoirs : Jean Claude CRESPIY donne pouvoir à Philippe JOLY ; Christophe POLIN donne pouvoir à Jean-Marc IEMETTI</p> <p>Présent suppléant :</p> <p>Absents titulaires non excusés :</p> <p>Absents titulaires excusés : Jean Claude CRESPIY ; Philippe ARNOULD ; Christophe POLIN ; Franck BRIDARD</p>
	<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BERNARD</p>

PROJET DE TERRITOIRE 2010-2020/POINT D'ÉTAPE 2015

Le Président de la Communauté de Communes, Bernard BUZON présente le projet de territoire et propose d'expliquer les ajouts et suppressions par rapport au Projet de Territoire initial. Il reviendra aux élus de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Contribuer à la performance territoriale

- Rajout : « ouvrir tout le territoire au rayonnement numérique »
- « Définition d'un pacte fiscal et financier avec les communes membres », le Président souhaiterait qu'une commission se mette rapidement en place pour la définition de ce pacte.
- « Réalisation d'une pré-étude de développement numérique sur le territoire », Bernard BUZON précise que cette pré-étude serait réalisée en interne et en collaboration avec le Conseil Général.
- « Création d'une pré-étude pour la création d'une maison territoriale des services (CAF, CPAM, Pôle Emploi », le Président indique que de fortes aides sont mobilisables pour cette création.

Renforcer le dynamisme du territoire

- « Poursuite du dispositif d'aide FISAC tranche 2 », poursuite du dispositif dépendante des aides de l'Etat encore incertaines.
- « Accompagnement aux initiatives privées et communales d'intérêt général », le Président informe les élus que la commune de Brin/Seille a une opportunité de création d'un foyer/résidence pour seniors en collaboration avec la CRAV.

Renforcer et protéger notre environnement naturel

- Rajout : « définition d'une compétence communautaire en matière de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif des particuliers »
- Concernant la création d'un plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI), le Président informe les élus de la tenue d'une 2^{ème} conférence des maires sur ce thème, élargie aux conseillers communautaires, à Nomeny mi-février. Il précise qu'en 2017, l'Etat se désengagera de cette compétence.
- Quant à l'instruction des documents d'urbanisme, la possibilité de mutualiser ce service avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est à l'étude.
- Concernant la loi MAPAM (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), cette dernière devrait être incluse dans les compétences du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

Améliorer le cadre de vie

- Rajout « création d'un pôle culturel et artistique », Bernard BUZON explique que les locaux du Pôle Musical situés dans un appartement, sont inadaptés à la tenue des cours musicaux, en raison, notamment de la proximité des voisins.
- Rajout « pérennisation de la Fête du Fruit »
- Rajout « définition d'un cadre d'intervention pour le soutien et l'accompagnement des acteurs de la vie sociale du territoire », le Président explique que la CCSM ne dispose pas de cette compétence mais que cela ne doit pas empêcher la solidarité.

Participer à l'éducation de nos enfants

Le Président fait remarquer aux élus le changement de titre de ce pôle « rechercher l'excellence pour nos enfants » devient « participer à l'éducation de nos enfants ».

Il informe les élus que les études de faisabilité pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires seront menées par le CAUE.

La présentation du projet de territoire achevée, le Président invite les élus à faire leurs remarques.

Gérard GAY revient sur la thématique « renforcer sur le dynamisme du territoire » et sur l'accompagnement des projets de diversification agricoles. Il souhaiterait que la thématique soit élargie à tous les projets ayant un impact économique comme par exemple le projet éolien. Il prend l'exemple de la commune dont il est maire, Eply et du projet éolien qui avait été lancé et finalement abandonné. Le soutien de la CCSM lui aurait été bénéfique.

Chantal CHÉRY rappelle qu'un projet similaire sur les communes Nomeny/Belleau avait été présenté au conseil communautaire.

Bernard BUZON regrette l'abandon du projet sur Eply.

Gérard GAY le déplore également et souligne la forte opposition rencontrée. Le classement futur de la colline de Mousson aura finalement eu raison du projet.

Jacques FLORENTIN se souvient que pour le projet d'éolien sur Nomeny/Belleau, les communes et la CCSM travaillaient conjointement. Si le projet avait été mené à bien, il aurait fallu que la CCSM inclue cette compétence dans ces statuts.

Gérard GAY explique qu'il n'a pas sollicité le conseil communautaire, le projet n'étant pas assez avancé. Le projet rencontrant de vives contestations, il a préféré calmer le jeu en demandant une pause au projet.

Jacques FLORENTIN rappelle que c'est la société à l'initiative du projet d'éolien sur les communes Nomeny/Belleau qui avait souhaité rencontrer et présenter le projet en conseil et non, les communes.

Bernard BUZON explique que, du projet de territoire, va découler une remise à jour des statuts de la CCSM.

Jacques FLORENTIN rappelle qu'une carte des lieux susceptibles d'accueillir de l'éolien a été actualisée fin 2012. Il pense qu'aucune commune de Seille et Mauchère n'y figure.

Miryam SCOMAZZON s'interroge sur le projet de Brin/Seille de créer un foyer résidences pour personnes âgées et notamment sur le nombre de places.

Antoine PERNOT, Maire de la commune lui répond qu'il s'agirait d'un foyer non médicalisé pour 24 résidents. Le choix de la MSA est lié à la présence d'une Maison de la Santé sur la commune.

Elle souhaite savoir pourquoi le soutien au sport a été enlevé du Projet de Territoire.

Jacques FLORENTIN lui répond qu'un diagnostic complet de l'équipement sportif a été réalisé. L'objectif n'était pas de prendre la compétence mais de recenser les besoins. Le projet de halle sportive de Nomeny avait justement été identifié comme nécessaire sur le territoire.

ADMINISTRATION GENERALE

1^{ère} DELIBERATION – 20150127-01

Fermeture de poste et ouverture de poste administratif

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes, après avis favorable du Bureau propose, suite à la réorganisation du siège et à la mutation de l'agent en place, à compter du 12 février 2015 :

- de fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{nde} classe à 35h00
- d'ouvrir un poste d'Attaché à 35h00

Le tableau d'emplois et des effectifs, ci-joint, tient compte de cette modification.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité (1 abstention)

Débats :

Le Président explique que, suite à l'audit et au conseil du centre de gestion, il serait judicieux de profiter du départ de Sandrine JOLY, pour recruter un attaché. Cela permettrait ainsi de décharger le directeur général des services et d'approfondir les ressources humaines. Le surcoût serait de 10 500€/an.

Il informe les élus de la restitution de l'audit qui lui sera faite le lendemain. Le personnel de la CCSM et les membres du Bureau seront conviés à une réunion de restitution mi-février.

2^{ème} DELIBERATION – 20150127-02

Versement d'une cotisation partielle à l'ADEVAL pour l'année 2015.

Antoine PERNOT, vice-président en charge de l'urbanisme et représentant de la communauté de communes à l'ADEVAL, informe l'assemblée d'un courrier du Président de l'ADEVAL en date du 15 janvier.

Il en précise ensuite le contenu en rappelant préalablement le contexte. L'ADEVAL, association de développement du val de Lorraine, met fin à son activité à la fin du premier trimestre 2015.

Afin d'assurer le "tuilage" de son activité, d'assurer le reclassement de l'ensemble de ses salariés et de trouver des solutions pratiques aux études en cours qui ne pourront être achevées, l'ADEVAL sollicite ses adhérents pour le versement d'une partie de la cotisation pour l'année 2015.

Ce montant représente 5 000 € pour la communauté de communes de Seille et Mauchère.

Antoine PERNOT demande donc au conseil communautaire de statuer sur cette demande et, le cas échéant, d'autoriser le Président à verser la somme de 5 000 € au titre de la cotisation partielle pour 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité (3 abstentions)

Débats :

Le Président rappelle que l'ADEVAL cessera ses activités le 31 mars 2015 et que trois salariés devront être reclassés. L'ADEVAL sollicite ses adhérents pour le versement de la cotisation pour le 1^{er} trimestre 2015.

Philippe JOLY souhaite savoir si la Communauté de Communes du Chardon Lorrain a réglé ses dettes auprès de l'ADEVAL.

Bernard BUZON explique qu'il ne s'agit en aucun cas d'une dette mais d'une volonté de la CC du Chardon Lorrain de ne pas adhérer à l'ADEVAL.

Philippe JOLY déplore de devoir payer, pour ce qu'il estime, être une mauvaise gestion et un manque d'anticipation.

Antoine PERNOT, représentant de la CCSM à l'ADEVAL ne partage pas cet avis. S'il déplore la non-cotisation de la CC du Chardon Lorrain, il tient à rappeler que les services de l'ADEVAL travaillent encore et ce, jusqu'au 31/03/15.

Jacques FLORENTIN s'interroge sur les garanties que tous les dossiers soient traités avant le 31 mars et prend l'exemple du PLU à Lanfroicourt qui est en cours d'élaboration.

Denis GEORGIN partage ces inquiétudes ayant, pour la commune de Bey/Seille, également un PLU en cours d'élaboration.

Antoine PERNOT se montre rassurant.

3^{ème} DELIBERATION 20150127-03

Demande de subvention de l'association SNI au titre de l'exercice 2015 de la distribution alimentaire.

Bernard BUZON, Président, fait part de la réception de plusieurs courriers de l'association Solidarités Nationales et Internationales en date du 26 novembre 2014, sollicitant la communauté de communes de Seille et Mauchère pour le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2015 de la distribution alimentaire.

Il explique qu'en attendant une solution étudiée en commission et validée par le conseil communautaire, il serait souhaitable, afin de ne pas ignorer les ménages en grande difficultés sur notre secteur, d'intervenir par l'intermédiaire d'un soutien à cette initiative associative.

La participation sollicitée s'établit à 0.20€ par habitant, soit un total de 1 600 € pour l'année 2015.

Bernard BUZON demande donc au conseil communautaire de l'autoriser à verser la somme de 1 600 € à l'association SNI, au titre de l'exercice 2015 de la distribution alimentaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à la majorité (9 contre, 10 abstentions)

Débats :

Le Président informe les élus que l'association SNI de Pont-à-Mousson livre des colis alimentaires à 32 familles du territoire de Seille&Mauchère soit 128 personnes, deux fois par mois.

Le Président souhaiterait, en l'absence de compétence spécifique, qu'un règlement soit défini pour l'aide aux associations caritatives. Il craint qu'en aidant une association, les demandes affluent l'année prochaine.

Il rappelle que certaines communes aident l'association SNI et que si, la CCSM décide d'accorder cette subvention, l'association ne sollicitera plus ces communes.

Antony CAPS souhaite que l'équité soit respectée à l'échelle du territoire. Il rappelle le rôle des CCAS qui aident déjà les personnes en difficulté. Il craint la politique du 1^{er} demandeur, 1^{er} servi et évoque la possibilité de création d'un CCAS Intercommunal.

Bernard BUZON salue le travail des CCAS mais prenant l'exemple de Raucourt, explique qu'hormis la distribution de colis aux anciens, aucune action en faveur des personnes en difficulté n'est menée.

Philippe BERNARD tient à rappeler que le rôle d'un CCAS n'est pas seulement financier.

Antony CAPS partage cet avis et évoque la distribution de bons alimentaires, l'aide au paiement des factures d'énergie.

Bernard BUZON souligne que certains habitants, par fierté, ne se rendront jamais en mairie. Il convient qu'un travail de fond doit être mené mais évoque les finances et le personnel limités de la CCSM.

Philippe BERNARD jugerait opportun de créer une commission intercommunale composée d'un membre de chaque CCAS des communes du territoire pour mener à bien cette réflexion.

Chantal CHÉRY rappelle qu'un travail a déjà été mené pour la création d'un CCAIS et préférerait un véritable débat à une décision précipitée.

Miryam SCOMAZZON estime manquer d'information sur les critères d'attribution des aides par SNI.

Jean-Noël VARLET rappelle qu'il a proposé aux élus indemnisés par la CCSM de participer personnellement, à hauteur de 200€, afin de ne pas engager d'argent public pour le versement de cette subvention.

Daniel VILAIN s'étonne devant tant d'hésitation pour donner à manger aux habitants nécessiteux alors que la subvention de 500€ accordée pour soutenir le 4L Trophy n'a soulevé aucune contestation.

Philippe BERNARD partage cet avis et demande pourquoi aider SNI et pas les autres associations comme les Restos du Cœur par exemple.

Philippe JOLY exprime des doutes sur le sérieux de l'association et relate qu'il a pris contact, il y un an, avec l'association pour les rencontrer, savoir comment les aider, pour visiter leurs installations. Il n'a reçu aucune réponse.

Bernard BUZON clôt le débat en précisant que l'on ne peut douter du sérieux d'une telle association si on a préalablement pris soin de consulter leur bilan moral depuis 30 ans d'existence.

GESTION DES DÉCHETS

INFORMATION – Proposition d'un mode opératoire pour le renouvellement des vignettes « déchèterie »

Philippe BARTHÉLÉMY, en charge des déchets explique que les vignettes d'accès à la déchèterie seront prochainement renouvelées.

Débats :

Laurent NARETTO est choqué d'entendre que certaines communes ont refusé de distribuer les vignettes à leurs habitants.

Bernard BUZON répond qu'aucune obligation ne peut être faite.

Philippe JOLY justifie son refus. Il estime que les habitants payent une redevance à la CCSM, il est donc du devoir de la CCSM de gérer ce renouvellement. Il a calculé que la mise à disposition du personnel communal pour cette distribution engendrerait un coût pour la commune de Jeandelaincourt de 500€.

Antony CAPS, Maire de Nomeny explique les difficultés de mise en œuvre pour une grosse commune. La distribution des formulaires de demande d'accès à la déchèterie sera faite, en boîtes aux lettres, par les élus municipaux mais le retrait des vignettes en mairie de Nomeny aurait été un travail trop chronophage pour les secrétaires de Nomeny.

Bernard BUZON reconnaît que la problématique pour les petites et grosses communes n'est pas la même.

4^{ème} DELIBERATION 20150127-03

Chantier d'insertion – demande de subvention FSE 2014-2015

Dans le cadre de l'appel à projet du PLIE Val de Lorraine au titre du Fond Social Européen « 2014-2020 », le Conseil Communautaire doit approuver le projet « chantier d'insertion 2014 et 2015 », ainsi que son plan de financement prévisionnel, et autoriser le Président à solliciter à ce titre une subvention de 53 000 € par tranche annuelle.

Le Conseil Communautaire atteste de la capacité de son représentant légal et Président, Bernard BUZON, à engager la responsabilité de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère pour l'opération « Chantier d'insertion ».

Le Président autorise le vice-président, Daniel GEORGES, en charge de la thématique insertion à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

SCOLAIRE

5^{ème} DELIBERATION 20150127-04

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – construction d'un site d'accueil périscolaire et d'un service de restauration collective sur la commune de Clémery,

Jean Noel VARLET, vice-Président responsable du scolaire, rappelle le projet de construction d'un site d'accueil périscolaire et de restauration collective sur la commune de Clémery.

Ce site correspond à la déclinaison opérationnelle de la zone nord du maillage scolaire. Il précise que cette opération d'ensemble est portée par deux maîtrises d'ouvrages publiques : la Communauté de Communes, compétente en matière d'investissement de restauration, et la commune de Clémery, compétente en matière d'investissement périscolaire.

Il propose, afin d'assurer une meilleure coordination administrative, financière et technique de l'opération que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

Le coût global de l'opération sera réparti en fonction de la nature, de la destination et des surfaces concernées par les travaux.

Aussi, il propose d'autoriser le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de Clémery à la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

Débats :

Miryam SCOMAZZON revient sur les termes de la convention et s'interroge, dans l'article 1^{er}, sur ce qui advient si le mandant n'accepte pas les propositions du mandataire ;

Antony CAPS explique qu'il s'agit du principe des avenants.

Philippe JOLY trouverait important que le montant des subventions soit clairement notifié à la commune concernée.

Jean-Noël VARLET, vice-président en charge du scolaire, explique que les subventions, à ce stade du projet, ne sont jamais certaines.

Philippe JOLY déplore qu'il ne soit pas clairement indiqué aux communes, qu'en cas de baisse des subventions, ce seront à elles de payer la différence.

Jacques FLORENTIN propose, sur le ton de la plaisanterie, qu'un article 13 soit ajouté à la convention, pour que les communes s'engagent à voter le fonds de péréquation.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6^{ème} DELIBERATION – 20150127-05

Dépôt de subvention – PREFECTURE – DETR Programmation 2015 - Aménagement de la voie verte à Brin sur Seille – 1ere TRANCHE.

Antoine PERNOT, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rappelle le projet d'aménagement de l'itinéraire de la voie verte de l'Amezule, qui ambitionne de rejoindre depuis Champigneulles les Pays de Château-Salins, des Etangs (Lindre...) et du Sel (Marsal).

Cette artère régionale de la vélo route voie verte Charles le Téméraire, emprunte un linéaire d'environ 5 km sur la commune de Brin sur Seille.

La réalisation d'un premier tronçon de 2.190 km de ce linéaire a été approuvée par le conseil communautaire et figure au Projet de Territoire de Seille et Mauchère

Il précise que le montant estimatif des travaux au stade de l'avant projet s'élève à 436 607 € HT (maîtrise d'œuvre et études comprises).

Compte tenu du caractère structurant et interterritorial de cette opération, dont l'objectif est de compléter le réseau de véloroutes existant en Meurthe et Moselle en le reliant aux réseaux des départements voisins et notamment à la Véloroute Charles Le Téméraire, Antoine PERNOT propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à transmettre une demande de subvention pour l'aménagement de cet équipement :

Aux services de la PREFECTURE, au titre de la programmation 2015 de la DETR et à demander une autorisation de commencement des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

Débats :

Antoine PERNOT regrette que la délibération ne souligne pas le caractère interterritorial du projet et n'indique pas que la Voie Verte sera connectée à la Véloroute Charles le Téméraire.

Philippe JOLY annonce qu'il ne vote pas pour les délibérations ne mentionnant pas un plan de financement.

Le Président rappelle que lors d'un précédent conseil communautaire, il a été dit que si les demandes de subventions étaient refusées, le projet de voie Verte serait abandonné. Là, la délibération concerne une demande de subvention supplémentaire et il trouverait dommage de ne pas profiter de cette opportunité supplémentaire. Il souligne que la Voie Verte est un projet structurant pour le territoire mais que la CCSM ne se mettra pas en difficulté financière pour le réaliser.

Philippe JOLY n'est pas contre le projet mais contre une phrase de la délibération qui indique qu'en cas de non-attribution de la subvention, la CCSM s'engage, malgré tout, à mener à bien le projet.

Antoine PERNOT et Bernard BUZON rappellent que le projet ne se fera que, si les subventions le permettent.

Bernard BUZON propose de modifier le texte de la délibération en enlevant le paragraphe qui fait débat et en insistant sur la dimension interterritoriale du projet.

VIE ASSOCIATIVE-JEUNESSE

7^{ème} DELIBERATION – 20150127-06

Signature d'un avenant au Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisé

Chantal CHERY, Vice Présidente en charge de la Vie Associative, rappelle le dispositif d'animation territorialisée quadriennal qui est arrivé à échéance fin 2014.

Après présentation du bilan de la période 2011-2014 et du projet 2015-2018 lors du conseil communautaire du 2 décembre 2014, Chantal CHERY précise qu'en raison des échéances électorales cantonales de 2015, le Conseil Général a proposé que l'ensemble des partenaires du dispositif (Fédérations MJC et Foyers Ruraux, Conseil Général, Région Lorraine, CCSM) procèdent à la signature d'un avenant d'une année pour assurer son fonctionnement durant cette année.

L'assemblée départementale renouvelée décidera ensuite de la reconduction du dispositif, selon des modalités qui seront définies alors.

Chantal CHERY informe le conseil communautaire que la participation financière de la CCSM pour cette année 2015 reste identique à celle de 2014, soit 24 000 € par fédération.

Elle demande donc aux conseillers d'autoriser le Président à signer l'avenant d'une année au dispositif CAJT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

Débats :

Antony CAPS rappelle qu'à l'échelle du département, 13 CAJT existent, 4 arrivent à échéance. L'avenant permet de remettre à plat les contrats et ainsi de gérer les 13 CAJT de façon équitable.

Chantal CHÉRY demande à Antony CAPS, conseiller général s'il connaît la position de l'opposition au CG, sur les CAJT.

Celui-ci n'en a aucune idée et rappelle que ces contrats ont été créés par Michel DINET, ancien Président du CG54.

DIVERS

8^{ème} DELIBERATION – 20150127-06

Organisation du prochain conseil communautaire

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes propose, après avis favorable de l'assemblée d'organiser le prochain Conseil Communautaire en commune de Nomeny.

Le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité.

INFOS

Bernard BUZON informe les élus qu'une société de balayage du territoire propose ses services. Il invite les communes intéressées à contacter la CCSM en indiquant les linéaires.

Jacques FLORENTIN s'étonne que la demande de subvention PLIE-FSE au titre du chantier d'insertion ne soit pas à l'ordre du jour, il croit se souvenir qu'elle est à voter avant le 31 janvier.

Le Président propose de la rajouter à l'ordre du jour et de la soumettre au vote des élus.

Avant de clore la séance, le Président invite les élus à noter les dates des prochains conseils communautaires : le 24 février, le 31 mars consacré au DOB et le 21 Avril pour le vote du budget.